



## Table des Matières

<b>1. GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>3</b>
1.1. Définition .....	3
1.2. Champ d'application .....	3
<b>2. PARTICIPATION .....</b>	<b>3</b>
2.1. Critères d'admission .....	3
2.2. Tableaux .....	3
2.3. Catégories d'âge (↻) .....	3
2.4. Surclassement .....	3
2.5. Coaching (↻) .....	3
<b>3. DEROULEMENT DU TROPHEE REGIONAL JEUNES SIMPLE .....</b>	<b>4</b>
3.1. Circuit .....	4
3.2. Manches qualificatives de simple : 1-2-3-4 .....	4
<b>4. INSCRIPTION .....</b>	<b>4</b>
4.1. Sélection .....	4
4.2. Exemptions .....	5
4.3. Refus de sélection .....	5
4.4. Forfaits et remplacements .....	5
4.4.1. Forfait .....	5
4.4.2. Remplacements .....	6
<b>5. CONFECTION DES TABLEAUX .....</b>	<b>6</b>
<b>6. ÉCHÉANCIER .....</b>	<b>6</b>
<b>7. GESTION TECHNIQUE .....</b>	<b>7</b>
7.1. Chambre d'appel .....	7
<b>8. VOLANT .....</b>	<b>7</b>
<b>9. TROPHÉES et DOTATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>10. FINANCEMENT .....</b>	<b>8</b>
10.1. Frais d'inscriptions .....	8
10.2. Restauration .....	8
10.3. Produits divers .....	8
<b>11. OFFICIELS TECHNIQUES .....</b>	<b>8</b>
11.1. Juge Arbitrage .....	8
11.1.1. Désignation .....	8
11.1.2. Indemnités .....	8
11.1.3. Déplacements .....	8
11.1.4. Restauration .....	8
11.2. Arbitrage .....	8
<b>12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION (↻) .....</b>	<b>8</b>



Compétitions

## Trophée Régional Jeunes Simple

### Règlement

Saison 2023-2024

Règlement

adoption : Juillet 2023  
entrée en vigueur : 01/09/2023  
validité : permanente  
secteur : Jeune/Compétitions  
nombre de pages : 9  
+ 1 annexe

<b>13. ORGANISATION D'UNE MANCHE .....</b>	<b>9</b>
13.1. Calendrier .....	9
13.2. Attribution des manches .....	9
13.3. Invitations .....	9
<b>14. DÉCLARATION SUR POONA .....</b>	<b>9</b>
<b>15. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES .....</b>	<b>9</b>



## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Définition

Le Trophée Régional Jeunes Simples est organisé par la Ligue de Bretagne de Badminton sous la responsabilité de la Commission Ligue Jeunes. Celle-ci réglemente la compétition, attribue les différentes manches, établit les sélections, tableaux et tranche les éventuels litiges en accord avec le Conseil d'Administration de la Ligue. Elle travaille en partenariat avec les comités départementaux (responsables départementaux), les clubs organisateurs, les autres commissions concernées et le secrétariat de la Ligue.

Avec pour objectifs :

- La promotion du badminton chez les jeunes
- La volonté de faire progresser le niveau de jeu afin de dégager une élite régionale
- La sélection de joueurs en vue de participer aux stages régionaux jeunes, au Circuit Interrégional Jeunes, au Circuit Elite Jeunes et aux Championnats de France.
- La qualification au Championnat de Bretagne Jeunes

Lors de l'attribution de la manche, le club organisateur doit se rapprocher des différentes instances afin de préciser s'il s'occupe des tableaux, à défaut le comité s'en chargera.

### 1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement.

## 2. PARTICIPATION

### 2.1. Critères d'admission

Seuls, peuvent être admis à participer, les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs licenciés dans un club breton affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- Joueurs autorisés à jouer en jeunes (de minibad à cadets) pour la saison en cours.

### 2.2. Tableaux

Le Trophée Régional Jeunes Simples verra s'opposer les joueurs\* dans deux disciplines : SD et SH.

Dans chacune de ces disciplines les joueurs seront dispatchés en 4 séries : Poussin, Benjamin, Minime et Cadet.

### 2.3. Catégories d'âge (🔄)

*Voir le document « A1-JeunesDispositionsSaison »*

### 2.4. Surclassement

Un surclassement ne pourra être possible, que dans deux situations :

- Une victoire en tableau Elite entraînera une qualification automatique dans la catégorie d'âge supérieure lors de la manche suivante.
- Un joueur pourra jouer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne sur décision de la Commission Ligue Jeunes et/ou du Responsable Ligue Performance.

### 2.5. Coaching (🔄)

*Voir le document « A1-JeunesDispositionsSaison »*

\* Pour tout le reste du document, joueur pourra être remplacé par joueuse.



## 3. DEROULEMENT DU TROPHEE REGIONAL JEUNES SIMPLE

### 3.1. Circuit

Le Trophée Régional Jeunes Simples se déroule sur 4 manches organisées tout au long de la saison sportive.

Une 5<sup>ème</sup> manche pourra être ajoutée au calendrier si celui-ci le permet mais elle reste optionnelle. Elle concerne uniquement les catégories d'âge poussins, benjamins et minimes.

### 3.2. Manches qualificatives de simple : 1-2-3-4

Quatre manches qualificatives de simples sont organisées. Les trois premières manches concerneront quatre catégories d'âge (poussins, benjamins, minimes et cadets) sur 2 tableaux chacune : un tableau Élite un tableau Espoir. La quatrième manche concernera les catégories d'âge poussins, benjamins et minimes sur 2 tableaux (Elite et Espoir).

Chaque manche de simple est organisée sur deux sites : l'un pour les catégories poussin et benjamin, l'autre pour les catégories minime et cadet. Un seul site peut accueillir les 2 tableaux s'il dispose d'un nombre suffisant de terrains, ceux-ci pouvant être répartis sur plusieurs salles, dans les conditions de distance prévues par le présent règlement.

A noter que dans le cas où un TRJ Simple 5 est programmé, le principe suivant est retenu : un joueur qui remporte son tableau en élite ne sera pas reconduit en TRJ Simple 5. A titre exceptionnel et selon le tableau, ce principe pourra être soumis à révision auprès du Responsable Ligue Performance.

## 4. INSCRIPTION

### 4.1. Sélection

Pour la première manche qualificative de simples, le responsable performance de la Ligue établit un mois avant une sélection Ligue.

Celle-ci désigne entre 4 et 6 joueurs titulaires de chaque tableau Elite sur la base du CPPH à la date de la sélection.

Elle est ensuite communiquée aux 4 responsables départementaux de la Commission Ligue Jeunes. Ceux-ci établissent une sélection départementale, composée au minimum de 4 joueurs pour les 4 catégories : poussins, benjamins, minimes, cadets. Les critères de sélection sont laissés à l'appréciation des responsables départementaux.

Les responsables départementaux doivent également convoquer tous les joueurs de la sélection Ligue. Les responsables départementaux devront communiquer régulièrement (une fois par semaine) un état des lieux des réponses reçues au secrétariat de la Ligue.

La sélection Ligue sera également mise en ligne sur le site internet de la Ligue et régulièrement mise à jour en fonction des retours des comités départementaux.

A J-11 avant la date de la manche, chaque responsable doit envoyer au secrétariat de la Ligue sa sélection départementale comprenant les joueurs sélectionnés par la Ligue et les joueurs convoqués par leur comité départemental. Celle-ci doit identifier les joueurs qui ont confirmé leur participation, mais également ceux qui ont refusé leur convocation.

Les tableaux Elite et Espoir sont alors composés de la façon suivante :

- En Elite, poule unique de 4 à 6 joueurs sélectionnés par le comité de sélection ligue (intégrant le responsable performance et un cadre ETD de chaque comité) avec 1 ou 2 wild-cards attribuées par ce même comité.
- En Espoir, poule unique de 4 à 6 joueurs suivant le CPPH et pouvant aller de 2 à 4 niveaux (Espoir 1, Espoir 2, Espoir 3 au maximum)

Les formats de poules uniques seront alors ajustés, en concertation avec le Juge Arbitre, et en tenant compte de l'homogénéité des niveaux et/ou du nombre de terrains.



La sélection complète est ensuite transmise au comité ou club organisateur en copie aux membres de la Commission Ligue Jeunes et au Responsable Ligue Performance. Tout désistement doit ensuite être signalé à la Commission directement par le responsable départemental. Les remplaçants éventuels seront alors convoqués par leur responsable départemental et les tableaux recomposés si besoin.

Les mêmes principes de sélection s'appliquent pour les trois autres manches qualificatives de simples. Mais à partir du TRJ Simples 2, pour les poussins, les benjamins et les minimes, le vainqueur d'une manche précédente en Espoir aura la possibilité de monter dans le tableau espoir supérieur après proposition du comité de sélection.

Le vainqueur en Élite d'une manche qualificative de simple est qualifié directement pour les Championnats de Bretagne Jeunes.

Si le comité de sélection l'estime nécessaire, un joueur pourra être maintenu dans sa catégorie d'origine si l'opposition y est plus intéressante que dans une catégorie supérieure.

Par ailleurs, tout joueur jouant dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne se verra maintenu dans ce tableau pour la manche suivante s'il parvient au moins à la troisième place du tableau supérieur.

#### Exemptions

Pour les manches qualificatives de simples la Ligue de Bretagne de Badminton exempte en début de saison un certain nombre de joueurs, qui seront qualifiés directement pour les Championnats de Bretagne jeunes. Ces derniers peuvent choisir de ne pas y participer pour disputer une compétition de niveau national. Ces joueurs sont les membres de l'Equipe Ligue participant aux étapes des Circuits Élites Jeunes, auxquels peuvent s'ajouter les membres de Pôle Espoir, Pôle France, Collectif France ou Equipe de France, ainsi que les joueurs participant à un tournoi international jeunes ou une action du SAN. Des exemptions en cours de saison peuvent être validées dans les mêmes conditions pour les joueurs sélectionnés par la ligue (pour les joueurs sélectionnés par leur comité ils devront voir cela avec ce dernier). Les joueurs souhaitant faire une demande d'exemption doivent la formuler auprès du secrétariat de la Ligue impérativement avant la parution de la sélection Ligue.

Concernant les cadets Élite, le vainqueur d'une manche qualificative de simples est exempté des manches qualificatives de simples suivantes, sauf s'il demande à y participer.

#### 4.2. Refus de sélection

Les sélections Ligue comme les sélections départementales ne sont pas obligatoires.

Un joueur a le droit de la refuser à condition de faire la demande dès que possible avant sa parution. Mais il ne sera autorisé à participer à aucune autre compétition à ces mêmes dates.

Les seules possibilités d'exemptions étant :

- Convocation au sein d'un Pôle Espoir, d'un Pôle France, d'un Collectif France ou d'une Equipe de France
- Participation à un stage ou à une compétition nationale ou internationale
- Participation aux Interclubs Nationaux Seniors
- Participation à un tournoi jeunes international ou à une action du SAN.

Un joueur de la liste des remplaçants, dans l'attente de savoir s'il intègre le tableau peut s'inscrire à un autre tournoi jeunes en prévenant impérativement l'organisateur de ce tournoi qu'il devra se dédire si sélectionné pour le TRJ.

Une fois sélectionné il ne pourra jouer un autre tournoi s'il refuse la sélection.

En cas d'infraction, le joueur sera suspendu deux mois de toute compétition.

La sanction devient applicable de plein droit à compter du troisième lundi suivant le dernier jour de la compétition.

La ligue préviendra par mail le licencié fautif.

#### 4.3. Forfaits et remplacements

##### 4.3.1. Forfait

Tout forfait (absence ou retard) sera sanctionné d'une défaite par wo et devra être justifié dans un délai de 5 jours auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

À défaut de justificatif, le joueur s'expose à une suspension de toute compétition de 2 mois.

Le responsable départemental concerné sera informé de l'évolution de la situation des joueurs forfaits.

Les forfaits doivent être déclarés au secrétariat de la Ligue et au coordinateur CDJ

Par ailleurs, tout forfait non justifié interdira la sélection du contrevenant à la manche de TRJ suivante.



#### 4.3.2. Remplacements

En cas de forfait d'un joueur en tableau Elite, le Responsable Ligue Performance aura la possibilité de faire monter des remplaçants du tableau Espoir en tenant compte de leur niveau et sans exclure la possibilité, en cas de WO, de ne pas compléter le tableau.

En cas de forfait d'un joueur en tableau Espoir, le Responsable Ligue Performance aura la possibilité de faire monter des remplaçants du tableau Espoir inférieur en tenant compte de leur niveau et sans exclure la possibilité, en cas de WO, de ne pas compléter le tableau.

## 5. CONFECTION DES TABLEAUX

Le nombre de joueurs et de matchs pour chaque manche est fixé par ce règlement.

Pour toutes les manches, les têtes de série et les têtes de poule sont désignées sur la base du CPPH 14 jours avant la date du TRJ.

Pour la catégorie Poussins, les têtes de série seront désignées par le comité de sélection.

Catégorie	Tableaux	Nombre de joueurs	Forme du tableau	Nombres de niveaux possibles
Poussins	Elite	De 4 à 6	Poule unique	1
Poussins	Espoir	De 4 à 6	Poule unique	3
Benjamins	Elite	De 4 à 6	Poule unique	1
Benjamins	Espoir	De 4 à 6	Poule unique	3
Minimes	Elite	De 4 à 6	Poule unique	1
Minimes	Espoir	De 4 à 6	Poule unique	3
Cadets	Elite	De 4 à 6	Poule unique	1
Cadets	Espoir	De 4 à 6	Poule unique	3

Nombre de terrains	Nombre de matchs maximum (échancier à 30min)
7	112
8	128
9	144
10	160
11	176
12	192
13	208

## 6. ÉCHÉANCIER

L'échéancier sera confectionné par le Juge-Arbitre à J-6 avant le jour de la compétition

Cette compétition concernant des jeunes et étant organisée au niveau régional, le début des matchs est fixé pour toutes les manches à 10h.

Cette compétition pourra avoir lieu le samedi ou le dimanche.

Les joueurs seront convoqués une heure avant le début de leurs rencontres (sauf pour le premier tour, une demi-heure avant).

Chaque manche devra se terminer au plus tard à 18h (fin du dernier match).



## 7. GESTION TECHNIQUE

La confection du fichier est effectuée par le club organisateur, qui peut la déléguer, d'un commun accord, au comité départemental.

Elle devra respecter la chronologie suivante :

- J-11 à 12h00 : retour des réponses des comités départementaux auprès du secrétariat de la Ligue.
- J-9 à 17h00 : le responsable du pôle performance envoie la liste des joueurs sélectionnés au comité départemental (ou club organisateur).
- J-6 à 17h00 : envoi du fichier au juge-arbitre qui procède au tirage au sort des tableaux, réalise l'échéancier et établit les convocations.

Le fichier est ensuite communiqué au comité départemental et au secrétariat de la Ligue. Le club organisateur diffuse les convocations aux comités départementaux. Les comités sont chargés de les transmettre à leurs joueurs concernés.

A partir de la diffusion des convocations, le club organisateur est responsable de la gestion du fichier et ce jusqu'à la fin de la compétition sous l'autorité du juge arbitre :

- modifications éventuelles après accord du responsable régional et du juge-arbitre ;
- gestion et suivi des forfaits ;
- accueil, pointage, gestion de la table de marque ;
- enregistrement des résultats le jour de la compétition ;
- export des résultats à la fin de la compétition ;

La compétition est gérée sur le logiciel BadNet.

Pour cela, le club organisateur doit disposer de matériel informatique dont il doit s'assurer du bon fonctionnement (ordinateur, connexion internet, imprimante, cartouches d'encre d'avance, papier...).

### 7.1. Chambre d'appel

Dans la mesure du possible il est préconisé de prévoir une chambre d'appel pour les joueurs afin d'améliorer le déroulement de la compétition.

## 8. VOLANT

Tous les matchs se disputeront avec des volants plumes.

Le type et la marque des volants utilisés pour chaque manche devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi. Les volants autorisés seront des volants classés FFBaD.

Les volants plumes sont fournis au début de chaque match par le club organisateur à hauteur de 2 volants par match.

Au besoin, un troisième volant peut être sollicité auprès de la table de marque. Au-delà, les joueurs devront fournir les volants au partage.

La Ligue de Bretagne de Badminton accordera une aide financière au club organisateur pour les volants plumes à l'issue de chaque manche.

Le montant maximal de l'aide est calculé sur les bases précisées dans l'annexe.

## 9. TROPHÉES et DOTATIONS

Les vainqueurs et finalistes seront obligatoirement récompensés. Les frais liés à ces récompenses sont à la charge du club organisateur. Les autres joueurs peuvent être également récompensés à l'initiative du club organisateur.



## 10. FINANCEMENT

### 10.1. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions aux différentes manches du Trophée Régional Jeunes sont à la charge des Comités Départementaux. Ils leur seront facturés par la Ligue après chaque manche. Ils devront les régler directement au club organisateur, qui en conservera l'entier bénéfice. Les montants des frais d'inscriptions sont précisés dans l'annexe pour la saison en cours.

### 10.2. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

### 10.3. Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...) du club organisateur à l'occasion d'une manche du Trophée Régional Jeunes lui resteront entièrement acquis.

## 11. OFFICIELS TECHNIQUES

### 11.1. Juge Arbitrage

#### 11.1.1. Désignation

Les juges arbitres des différentes manches sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques le plus rapidement possible à partir du moment où les manches ont été attribuées aux départements. Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

#### 11.1.2. Indemnités

Les indemnités du Juge Arbitre principal et du Juge Arbitre adjoint sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

#### 11.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) du Juge-Arbitre Principal et du Juge Arbitre Adjoint sont entièrement à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton

#### 11.1.4. Restauration

Les frais de restauration des Juges Arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur.

### 11.2. Arbitrage

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres. Les frais d'arbitrage resteront totalement à sa charge.

L'organisateur doit prévoir la mise en place de solutions de scoring : scoreurs bénévoles, scoring par les perdants et/ou gagnants de matchs précédents.

## 12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION (U)

Le nombre de terrains nécessaire à l'organisation de chacune des manches est fixé à un minimum de 7 terrains.

Le nombre de joueur sélectionné se fera en fonction du nombre de terrain dont dispose le club organisateur.

Pour une organisation sur plusieurs salles, la salle principale ne devra pas être distante de plus de 20 minutes de l'autre salle, où les matchs pourront débuter une demi- heure plus tard.





## **13. ORGANISATION D'UNE MANCHE**

### **13.1. Calendrier**

Le calendrier du Trophée Régional Jeunes est établi pour la saison suivante par la Commission Ligue Jeunes en fonction du calendrier national jeunes en fin de chaque saison sportive.

### **13.2. Attribution des manches**

Les différentes étapes du Trophée Régional Jeunes sont attribuées sur candidatures des comités départementaux.

Les clubs organisateurs postulent auprès de leur département, qui les désigne auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

### **13.3. Invitations**

Le club organisateur doit envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur et de la compétition, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées, le nom du ou des juge(s) arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter, un plan d'accès aux salles, le logo de la Ligue de Bretagne sur l'affiche/plaquette.

Ces invitations sont à envoyer un mois avant la date de la manche :

- au responsable régional,
- aux 4 responsables départementaux,
- au juge-arbitre de la manche,
- au Président de la Ligue
- et au secrétariat de la Ligue.

## **14. DÉCLARATION SUR POONA**

Dès que les officiels techniques sont désignés, la ligue établira la demande d'autorisation de compétition sur Poona.

Une copie du présent règlement sera expédiée au club organisateur, qui sera informé de la sélection Ligue, des sélections départementales et des tableaux.

La presse régionale devra être contactée par la Ligue de Bretagne de Badminton, qui devra lui communiquer les résultats

## **15. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES**

Lors des cérémonies protocolaires, il est recommandé d'avoir recours aux supports visuels Ligue dont dispose chaque comité (banderoles, kakémonos).

L'usage d'un podium, à minima de deux marches, est fortement conseillé.